

liement pas au traité de commerce, mais à des circonstances exceptionnelles extérieures à ce traité. M. Haentjens fait diverses lectures qui égaient encore la Chambre.

M. Haentjens répond à M. Estancelin : Il est fort heureux de constater que personne n'attaque dans son principe la liberté commerciale, et qu'on en a fini avec cette ridicule conception du travail national protégé contre tout et contre tous. Il soutient que le régime économique actuel, bien que fort éloigné de la liberté commerciale a cependant contribué beaucoup à la prospérité de la France. Un pays où la consommation de la houille a augmenté de 75 %, n'est pas ruiné dans son industrie. Quand il compare la situation de la France à celle des autres pays où subsiste la protection, il la trouve bien supérieure. Sur les points de fait que signale M. Haentjens, des interruptions partent de tous les côtés. M. Thiers proteste et M. Haentjens engage avec tous ses interrupteurs un dialogue à bâtons rompus, que M. le président est obligé d'arrêter, sans quoi la Chambre perdrait complètement le fil de la discussion.

M. des Rotours répondant à Haentjens, essaie de réfuter tour à tour ses arguments. Il n'est pas exact que 90,000 ouvriers belges soient entrés en France. On a dit qu'il y en avait 14,000 dans une seule ville. Dans cette ville il n'y a que 9,000 ouvriers en tout. La marine marchande se meurt sous le régime de la loi actuelle; l'industrie du Nord en souffre, et l'orateur pense que c'est un devoir pour lui de demander le retrait du traité de commerce, l'enquête parlementaire; la modification radicale de la loi sur la marine marchande. M. Johnston, abordant la tribune pour la première fois, est aussi partisan de l'enquête parlementaire, mais non pas à posteriori, c'est-à-dire après une résolution prise.

M. Johnston, se reportant à l'enquête agricole et aux documents émanant des principaux centres agricoles, affirme que l'agriculture ne se plaint pas le moins du monde du régime actuel. L'industrie, en somme, y a gagné nos exportations en Angleterre sont quatre fois supérieures aux importations anglaises. Nous avons exporté 400 millions de plus que nous n'avons importé. M. Johnston ne veut pas que l'on dénonce les traités de commerce, et si on les modifie, ce doit être dans le sens du libre échange.

La séance est levée à 6 heures.
CH. MELVAL.

Causerie politique.

Il y avait hier, il y aura peut-être demain, dans cet absurde et charmant Paris, deux armées en présence. L'une est l'Armée proprement dite, celle qui porte un uniforme sans uniformité, très changeant, très onéreux, assez joli dans les revues du Champ-de-Mars, assez incommode en campagne, respectable pourtant et bien vu de toute l'Europe, parce que l'Europe ne l'a jamais vu de dos. Quelle que soit la forme des schakos, la coupe de l'habit et la couleur des épaulettes, l'ensemble a cela d'admirable qu'il se tient droit en face des canons et qu'on le brise sans le faire ployer. Je ne me pique pas de chauvinisme, et l'on ne m'a jamais surpris à faire rimer gloire et victoire. Notre organisation militaire n'est pas, à mon avis, la meilleure qu'on puisse rêver; nous en causerons un de ces jours, lorsque la tyrannie des événements quotidiens me laissera le loisir de développer mes utopies. Mais l'armée française, telle qu'elle est, indépendamment du service qu'elle nous rend aujourd'hui, représente

un élément moral d'une valeur incontestable. Les soldats malgré eux sont le fond de l'armée française; les rangs sont pleins de braves garçons qui le sont à contrainte de quitter la charrue, l'atelier, pour faire l'exercice, moisir dans les casernes, pénétrer sous la pluie, cheminer d'étape en étape et mourir, au besoin, sur le champ de bataille ou dans une chambre d'hôpital. Les volontaires, sauf quelques rares exceptions, sont des cerveaux brûlés que leur famille envoie sous les drapeaux pour s'en débarrasser, ou qui s'engagent spontanément par dégoût d'un travail assidu, par amour du clinquant, par un héroïque enfantillage. Les officiers, pour la plupart, ont choisi la carrière des armes comme celle où la valeur individuelle remplace le plus avantageusement tout capital métallique. Dans une civilisation où l'importance des richesses croît à vue d'œil, l'officier seul jouit du privilège de briller sans argent, d'être indépendant sans fortune, d'être fier et pauvre, de porter un peu d'or sur les épaules, et rien en poche. Quelle que soit son origine, il est le titulaire d'une noblesse à part, qui ne cède à nulle autre. La servitude assez pesante qu'il subit volontairement est pleine de grandeur. Il est privé de mille jouissances, et cette privation même tourne à son honneur; les règlements qui lui défendent de rien gagner, sauf une solde insuffisante, lui permettent de se carier dans une misère digne et glorieuse.

Quel est l'avenir probable du soldat? De rentrer au logis après six ou sept ans de fatigue et de danger gratuit, avec l'habitude du travail en moins et l'habitude de la discipline en plus. Le sort commun des officiers est d'errer jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans dans un triangle dont les côtés sont formés par la caserne, le pension et le café, et de prendre leur retraite avec le grade de capitaine et la pension de douze à quinze cents francs. Chacun sait qu'il y a beaucoup plus d'avenir et incomparablement moins de risques dans la bonneterie que dans l'armée; il se dépense sous les drapeaux une somme incalculable de fatigue sans salaire, de dévouement sans récompense et de courage gratuit. Le peuple, qui devient de jour en jour plus positif, applique le calcul à ces choses morales. Tantôt il se demande pourquoi des jeunes gens bien nés, bien élevés, bien faits et braves, préfèrent un service ingrat et périlleux à toutes les professions lucratives; tantôt il se plaint de payer trois ou quatre cents millions, bon an mal an, pour le salaire de ces ouvriers qui ne forgent pas le fer et ne filent pas le coton.

J'en conviens, l'armée est bien folle, mais sa folie est la plus généreuse et la plus noble qui puisse bouleverser une cervelle humaine. J'en conviens, l'armée coûte cher, mais soit que l'étranger menace nos frontières, soit qu'un ennemi intérieur tienne en échec la volonté publique et le droit individuel, on se reproche de ne la point payer ce qu'elle vaut. Vous plait-il, maintenant, de jeter un coup d'œil sur cette autre armée sans uniforme et sans discipline dont les chefs et les soldats, pêle-mêle, portent la blouse, la redingote et l'habit noir? Nous l'avons vu en marche il y a quelques jours; il s'en est peu fallu qu'on ne la vit rangée en bataille. Elle portait ses armes dans ses poches, et si elle n'a pas combattu, c'est de son propre aveu, parce qu'elle ne se croyait pas assez sûre de la victoire. Il y a dans notre pays un ou deux millions d'hommes que le sort a plus mal servis que les autres. Ce n'est pas qu'ils manquent de force, de courage et d'intelligence, mais ils sont nés de pères imprudents ou malheureux qui n'ont pas pu ou pas voulu leur léguer l'instrument du travail facile et productif, un capital. On les nomme plébéiens ou prolétaires; ils ne possèdent que l'outillage naturel des hommes primitifs, une paire de bras, et ils tombent ainsi pourvus, ou dépourvus, au milieu d'une société où le moindre paysan possède un coin de terre, une bêche ou une charrue. N'ayant hérité de

personne, ils sont portés à se croire et à se dire déshérités; ils s'imaginent que leurs voisins, plus heureux, leur ont fait tort de tout ce qui leur manque. Une opinion accréditée parmi eux est que les biens utiles sont produits par la nature à l'usage de tous les hommes, et que s'ils ne possèdent rien, c'est qu'on s'est entiché pour confisquer leur part. S'ils savaient que toute richesse est le produit du travail et de l'épargne, peut-être se résoudraient-ils à épargner en travaillant, afin de léguer à leurs fils un outillage supérieur à celui qu'ils ont reçu de leurs pères, mais la société n'a pas pris la peine de les instruire; elle les a tantôt flattés, tantôt réprimés, selon les temps et les circonstances; elle commence tout au plus à comprendre qu'elle se serait servie elle-même en leur donnant l'éducation gratuite. C'est pourquoi nous les voyons tous ou presque tous, persuadés que l'Etat peut et doit venir la misère, organiser le travail, changer la distribution des richesses et reconstruire la société sur un nouveau plan.

S'il ne se rencontrait pas de sophistes pour exploiter cette illusion, c'est que l'homme serait devenu ange ou bête. Nous possédons mille théoriciens infaillibles, dont le plus modeste se charge d'enrichir tous les pauvres en huit jours. Mais comme la vieille organisation qu'il s'agit de remplacer s'appuie sur les lois, les tribunaux, la gendarmerie, le pouvoir, il n'est pas un réformateur de la société qui ne dise aux prolétaires: « J'ai le remède qu'il vous faut, mais ôtez-moi d'abord ce gouvernement qui me gêne! »

Les prolétaires de notre pays ne sont pas plus républicains que monarchistes; ils s'accommoderaient volontiers d'une dictature qui les enrichirait en un jour; ils laissent la bourgeoisie ce ridicule amour de la liberté et de la légalité qu'elle affiche. Dans les réunions populaires où l'on maudit le plus violemment l'attentat du 2 décembre, on estime le 15 mai 1858, on ratifie les violences du 20 juin et du 10 août 1792, on applaudit au sang répandu le 21 janvier et le 16 octobre 1793; on a des trésors d'indulgence pour les égorgeurs de septembre; on se découvre avec respect au nom de Marat, de Robespierre et de Danton, qui furent assurément les pires tyrans de la France. C'est que l'armée socialiste marche contre nous sous les ordres d'un état-major cabotin.

Tous les discours des agitateurs peuvent se résumer ainsi: Donnez-nous la dictature et nous vous donnerons la richesse. Le candidat de la première circonscription n'est pas élu, s'il ne s'était déclaré socialiste. Ni Rochefort, ni les meneurs de la plèbe parisienne n'ont trouvé le secret de guérir la misère. Ils sauraient au besoin ressusciter la commune de Paris, et le tribunal révolutionnaire; mais si vous les mettiez au pied du mur, si vous leur demandiez par quel moyen ils se flattent d'enrichir les pauvres sans dévaliser les riches, ils resteraient interdits et penauds. Mais le prolétaire français ressemble à ces malades qui veulent être trompés; il épousera la liste des empiriques avant de chercher un docteur qui l'ampute de ses illusions. Personne n'a noté, que je sache, un des traits les plus caractéristiques du temps présent. C'est que les soldats et les chefs de l'armée révolutionnaire et socialiste sont les plus honnêtes gens du monde, à leur manière. On laisserait tomber un portefeuille de dix millions dans la salle des Folies-Belleville, tandis que l'orateur et l'auditoire fulminent à l'unisson contre l'infâme capital; le portefeuille intact serait rapporté à son maître. Mais si l'orateur développe cette théorie de Proudhon qui tend à confisquer tout le revenu net au profit du prolétaire, les bonnes gens de l'assemblée, sans se dissimuler que le raisonnement cloche un peu, se disent:

Juste ou non, la chose semble au moins bien agréable. Nous ne nous pardonnerions pas de faire tort à personne; cependant, si l'Etat prenait la chose sur lui!... L'Etat est le maître, après tout; on pourrait profiter de l'absence et s'en lever les mains. Tandis que la foule affamée se délecte de ces châtiments, que disent les candidats à la dictature? Ils sont honnêtes, ces jeunes gens, honnêtes comme Marat qui mourut pauvre. « Oui, je prendrai l'argent des riches, mais pour le distribuer aux travailleurs. Peut-on blâmer un homme qui manie les milliards sans en garder un sou? Le pouvoir me suffit. »

Ainsi, dans l'hypothèse d'une dictature socialiste, le gouvernement pourrait dire: je n'ai rien gardé, et le peuple: je n'ai rien pris. Il n'y aurait point de voleurs; mais il y aurait des volés. C'est pourquoi la classe volatile est heureuse de s'abriter derrière ces quatre cent mille soldats qui sont à la fois les plus pauvres et les plus désintéressés des Français. Mais cette sécurité que l'armée nous procure, ce repos relatif qu'elle nous garantit, il faut en profiter, messieurs, pour entreprendre à nos frais, et plus tôt que plus tard, l'éducation de nos frères arriérés. Ne les traitons pas en ennemis, lors même qu'ils nous menacent, aidons-les, tendons-leur la main, n'oublions pas que nous sortons tous de la plèbe et que tout prolétaire est un aspirant à la bourgeoisie.

(Sair). ABOUT.

REVUE DE LA PRESSE

Le vote du 17 janvier.

MONITEUR UNIVERSEL. — L'impunité absolue de la presse étant écartée par la logique et par la force des choses, plus encore que par la volonté du pouvoir, il devenait difficile de faire une exception pour M. Rochefort: chez lui en effet le journaliste était en cause; non le député; le couvrir d'une protection officieuse, tandis que la justice poursuivait les rédacteurs de la *Reforme*, n'eût pas été un moyen aussi efficace qu'on veut bien le dire de calmer les esprits.

Un grand orateur d'un autre pays, un des hommes les plus profondément dévoués à la justice, à la liberté et au progrès, dont l'Angleterre puisse s'honorer, M. Bright déclarait, il y a quelques jours, à Birmingham, à propos des féniens, que toute agitation violente est un crime dans un pays où l'opposition légale a tous les moyens de se produire, et qu'il faut la réprimer aussitôt. Cela n'est pas moins vrai en France qu'en Angleterre. Aussi, quelques doutes que nous ayons eus sur l'opportunité des poursuites contre M. Rochefort, nous partageons l'entière confiance de la Chambre dans le ministère, nous la remercions d'autant plus que nous croyons bien connaître les sentiments de M. Ollivier et de ses collègues; au pouvoir, comme lorsqu'ils combattaient dans l'opposition pour l'établissement pacifique et régulier de la liberté, ils sont persuadés qu'il n'y a pas d'autre force durable que la justice, et que la justice n'est jamais plus forte que lorsqu'elle est modérée. — L. JOUBERT.

UNION. — Cette immense majorité, dans une question aussi grave, donne une force parlementaire au cabinet du 2 janvier. Nous verrons maintenant ce que va faire la Révolution. — POUGOLAT.

TEMPS. — Nous ne cherchons pas à soulever des voiles, et nous n'avons pas l'habitude d'affirmer ce dont nous pouvons tout au plus nous douter; mais l'opinion n'est-elle pas fondée à soupçonner une condescendance extra-parlementaire, et ne pensera-t-elle pas que la première question du cabinet a été posée aux ministres avant qu'ils ne l'aient posée eux-mêmes à la Chambre? Quand donc, et surtout une question de ce genre, a-t-on vu un cabinet repousser un ordre du jour aussi satisfaisant que celui du centre gauche? Quand donc a-t-on vu des ministres parlementaires s'obstiner dans une circonstance pareille, au lieu de se contenter de tels témoignages de sympathie et de confiance? La conclusion que l'opinion tirera peut-être

de cette nouveauté, c'est que le Casimir Périer du second empire n'est pas encore trouvé. — A. NEFFZER.

JOURNAL DE PARIS. — Il était possible à la rigueur, de poursuivre la *Marseillaise* sans que M. Rochefort fût impliquée dans cette poursuite. La loi, afin d'éviter que l'inviolabilité des députés ne fût mise en cause à tout propos, n'a pas voulu qu'un membre du Corps législatif pût signer un journal à titre de gérant responsable, et l'on sait que la loi considère le gérant comme l'auteur principal des crimes et des délits commis par la voie de la presse. Il y avait donc quelque chose à réformer devant la justice de l'article de la *Marseillaise*: c'était M. Millière, gérant de ce journal. On nous dira qu'il eût été peu équitable de laisser séjerner paisiblement sur son banc du Corps législatif l'écrivain qui avait rédigé l'article incriminé, tandis que le gérant du journal aurait pu être condamné à une peine plus ou moins sévère. Alors, répondrons-nous, c'est la loi qui est mal faite; car la loi, en considérant le gérant du journal comme le principal auteur des crimes ou des délits commis par la voie de la presse, et en interdisant à un député de signer un journal à titre de gérant, a non-seulement prévu, mais entendu établir cette situation que l'on trouve peu équitable. En tout cas, dans la circonstance présente, cette disposition législative, bonne ou mauvaise, fournissait au ministère l'occasion d'éviter la série d'embarras dans laquelle il s'engage par le procès contre M. Rochefort. Elle lui fournissait l'occasion de mettre M. Rochefort lui-même dans l'embarras en poursuivant ses amis et en ne laissant profiter de l'immunité législative. Le ministère et le Corps législatif ont mieux aimé mettre personnellement en cause le député de la 1^{re} circonscription. Nous craignons qu'ils ne lui rendent ainsi la popularité qui commençait à lui échapper pour passer à de plus fougueux tribuns et qu'ils n'affaiblissent en même temps le principe tutélaire de l'inviolabilité parlementaire, principe que chaque parti, à son tour, peut avoir l'occasion d'invoquer. — CH. LINTILLAC.

FIGARO. — Ce qui fait la gravité de l'affaire Rochefort, c'est qu'elle n'est pas seulement une question parlementaire; c'est une question insurrectionnelle. L'opinion l'a comprise dans ce sens, et c'est ainsi que M. le garde des sceaux lui-même l'a acceptée. Je crois encore que l'épreuve était inutile, que l'émeute a abdicqué, et pour longtemps, à Paris. Les ministres ont cru devoir donner ce gage de leur force à l'opinion. Il est désirable qu'en voulant la satisfaire, ils ne l'aient pas surexcitée. — F. DE LA PONTERRIE.

CLOCHE. — Journée historique, mais qui n'aura pas produit tout ce qu'on pouvait espérer. La discussion qui devait être brûlante, que nous attendions telle, s'est à peine élevée à la température moyenne des serres chaudes. Ce n'est pas assez. La cause de Rochefort, perdue à l'avance, ne demandait pas à être plaidée, elle demandait à être vengée par quelques cris d'indignation et de patriotique fureur.

Voici, d'après le *Parlement*, le texte définitif du projet de loi qui remet au jury la connaissance des délits de presse:

- Article premier. — La connaissance des délits commis par la voie de la presse, ou par tout autre moyen de publication, à l'exception des délits contre les particuliers, appartient au jury.
- Art. 2. — Sont exceptés les cas où les Chambres, Cours et Tribunaux jugeraient à propos d'user des droits qui leur sont attribués par les articles 15 et 16 de la loi du 25 mars 1822.
- Art. 3. — Dans le cas d'imputations contre des dépositions des agents de l'autorité ou contre toutes personnes ayant agi dans un caractère public, de faits relatifs à leurs fonctions, la preuve de la vérité, des faits diffamatoires, sera faite conformément aux lois en vigueur avant le décret-loi du 17 février 1852.
- La procédure, devant les Cours d'assises, sera régie par les mêmes lois.
- Art. 4. — Les délits mentionnés dans la présente loi qui ne seraient pas encore jugés le seront suivant les formes qu'elle prescrit.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 20 JANVIER 1870.

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE
MARQUIS DE FOUDRAS.
(Suite).
XXXIV
LE PREMIER SOURIRE DE LA GLOIRE.

Il va sans dire que les fragments choisis étaient particulièrement de ceux qui réussissent toujours auprès des femmes. Ils peignaient des sentiments profonds et voilés, des pensées douloureuses et délicates, et renfermaient quelques descriptions d'une poésie délicieusement vague, toutes choses qui émeuvent pendant dix minutes l'âme féminine la plus blasée. Un homme qui va s'éloigner du monde, résiste difficilement au plaisir de se faire regretter, et, bien que Tristan ne s'avouât pas ce désir, nous devons supposer qu'il l'avait,

peut-être même n'en avait-il pas d'autre. A six heures moins quelques minutes, il monta en cabriolet; et il se fit conduire à la taverne anglaise de la rue de la Madeleine, où Simon l'attendait déjà. Tristan raconta à son ami ce qui s'était passé, et lui expliqua les motifs pour lesquels il avait cédé, insistant particulièrement sur cet axiome: que les résolutions fortes, pour être durables, ne devaient pas débiter par la violence. Simon fut franchement de cet avis: si Tristan l'eût consulté, il lui aurait justement conseillé de faire ce qu'il faisait. Quand Tristan arriva chez madame de Rosmont, elle était encore seule dans son salon: elle lui tendit affectueusement la main. — Vous êtes vraiment bien bon — lui dit-elle — et je suis bien touchée. — Je vous en veux cependant, madame, d'avoir douté de vous — répondit Tristan — et pour me venger de votre peu de confiance, je vais vous donner une preuve bien grande de la mienne. — Vous me charmez — répartit vivement la marquise d'un ton pénétré. — Il n'est que six heures et demie — continua-t-elle en jetant un coup d'œil rapide sur la pendule du salon — la duchesse de Lavardac ne viendra qu'à sept, nous avons donc tout le temps de causer. M. de Rosmont ne dîne pas ici, et, entre nous, c'est ce qui m'a dé-

terminée à faire choix aujourd'hui pour notre petite réunion. Mon mari déteste les lectures. Cet aveu de la marquise sur une aversion de son mari, acheva de déterminer Tristan à la confiance à laquelle il était déjà disposé: il parla donc immédiatement de ses projets de retraite. Il le fit en termes nobles et simples qui laissaient deviner une volonté ferme d'exécution et une conviction profonde de la nécessité du parti qu'il avait pris. Il ne fut point amer en parlant du monde, mais il avoua avec candeur qu'il était susceptible d'entraînement, et qu'il ne pouvait répondre de lui qu'à la condition de vivre dans la solitude. Quand il crut remarquer que la marquise l'écoutait avec un intérêt affectueux, il s'anima subitement et il montra à découvert toutes les nobles ambitions de son âme, tous les rêves splendides de son intelligence. Avec autant de poésie que de raison, il peignit la vie de l'homme de lettres comme il l'entendait, c'est-à-dire austère et mystérieuse jusqu'à ce que sa renommée fut incontestable, et ensuite paisible et seulement embellie par les calmes et pures jouissances de l'amitié. Selon lui, la poésie était un grave sacerdoce, que ne devait souiller aucune pensée d'orgueil, aucun désir de vaine gloire: « Pour que le monde écoute le poète — ajouta-t-il en terminant — il ne faut pas qu'il connaisse l'homme. »

— Ce que vous dites là est bien triste, monsieur — répondit la marquise d'une voix émue, après avoir gardé le silence pendant quelques instants. — Oui, c'est triste, — ajouta-t-elle — mais c'est, je crois, parfaitement vrai. Je vous approuve donc de toute la force de ma raison, et cependant je voudrais que vos projets de retraite fussent moins absolus: pardonnez-moi cette pensée d'égoïsme. — Elle me touche profondément, madame. — Ne ferez-vous aucune exception? — demanda timidement la marquise. — Cela me semblerait bien doux; mais je crois que ce ne serait peut-être pas sans inconvénient. — Enfin, monsieur de Beauregard, ma porte vous sera ouverte; si vous me venez voir souvent, j'en serai heureuse; dans le cas contraire, je ne vous en voudrai pas, car je saurai que vous avez de bonnes raisons pour me négliger. En ce moment la duchesse arriva: elle était ravissante de grâce, de parure, de beauté, et l'accueil qu'elle fit à Tristan fut empreint de cette bienveillance affectueuse que les hommes sans expérience du monde prennent si facilement pour une distinction et un commencement de sympathie. Ainsi que la marquise l'avait promis, il ne vint pas d'autre convive, et Tristan dîna seul avec deux femmes qui passaient à bon droit pour les plus séduisantes et les plus

spirituelles de tout Paris. Nous n'entreprendrons point de raconter tout ce qu'elles firent d'un commun accord, et sans cependant avoir eu besoin de s'entendre à ce sujet, pour intéresser ce jeune cœur si prompt à s'émeouvoir, et pour enchanter cette imagination impressionnable et mobile. Tristan avait une haute intelligence, elles le captivèrent par les charmes d'une conversation élevée par les idées et piquante dans la forme; son cœur était doué d'une sensibilité vive quoique passagère, elles surent l'émeouvoir en lui laissant deviner des sentiments d'une touchante bonté, d'une adorable délicatesse; il rêvait la gloire, elles se montrèrent passionnées pour elle; il était fier, elles ne tombèrent pas dans la faute vulgaire de le flatter maladroitement. La duchesse lui parla du plaisir qu'elle aurait à le recevoir, à le présenter à ses amis, comme d'une chose certaine, et la marquise ne dit pas un mot qui fut de nature à détruire cette espérance: elle avait reçu une confiance, et elle voulait montrer à la première occasion qu'elle en était digne. Rendons à Tristan cette justice, qu'une nature plus forte que la sienne aurait difficilement résisté à tant de séductions finement voilées. (La suite au prochain numéro.)